

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 juin 2026

SUR LA JUSTICE CRIMINELLE ET LE RESPECT DES VICTIMES - (N° 2681)

Adopté

N° CL398

AMENDEMENT

présenté par
Mme Miller, rapporteure et Mme Bergantz, rapporteure

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 54, substituer au mot :

« conformément »

les mots :

« en application de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.